

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 26 mai 2005 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

Christine Caron, représentante de Saint-Simon-les-Mines
Carole Beaudoin, représentante de Saint-Hilaire de Dorset
Johanne Giroux, représentante de Saint-Gédéon de Beauce
Hélène Poirier, représentante de Saint-Honoré de Shenley
Carole Rouleau, représentante de Saint-Évariste de Forsyth
Julien Roy, vice-président et représentant de Saint-Martin
Claude Fournier, représentant de Saint-Benoit-Labre
Clément H. Grenier, représentant de Saint-Prosper
Elzéar Dupuis, représentant de Saint-René
Paul Joly, représentant de La Guadeloupe
Claude Hamel, représentant de Sainte-Aurélie
Jean-Luc Champagne, représentant de Saint-Théophile
Marcel Busque, représentant de Notre-Dame des Pins
Rémi Loignon, représentant de Saint-Philibert

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Gabriel Giguère, vice-président et représentant de Saint-Côme-Linière.

Sont également présents Messieurs Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie, Pierre Paquet, technicien en génie civil et préposé au poste de pesée ainsi que François Roberge, chargé de projets au lieu d'enfouissement.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 3224-05

**IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Madame Carole Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté en y ajoutant :
l'item 9 B) système informatique au poste de pesée.**

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3225-05

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julien Roy
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 28 avril 2005 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 26 mai 2005;

- Le tonnage acheminé au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités au cours du mois d'avril 2005;
- Le tonnage de matières récupérées (bac bleu) au cours du mois d'avril 2005.

RÉSOLUTION NO: 3226-05

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Fournier
APPUYÉ par Monsieur Claude Hamel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques #C-500280 à #C-500331 inclusivement, ainsi que les chèques #C-250121 à #C-250156 inclusivement, pour un déboursé total de 137 223.69\$.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3227-05

CONSIDÉRANT que lors de son assemblée tenue le 28 avril 2005, ce conseil avait donné son accord à l'effet que des soumissions sur invitation soient demandées pour la fourniture d'un mini-chargeur (résolution # 3214-05);

CONSIDÉRANT que trois dépositaires ont été invités à déposer une offre et que deux (2) soumissions ont été reçues en date du 19 mai 2005, comme en fait foi le procès-verbal de l'ouverture des soumissions remis à chacun des membres de ce conseil lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT que ces deux soumissions sont les suivantes :

- Cam-Trac Bernières 64 122.99\$ taxes incluses
- Aubin & St-Pierre inc 64 312.78\$ taxes incluses

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly
APPUYÉ par Monsieur Clément H. Grenier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte les soumissions reçues et accorde à Cam-Trac Bernières le mandat de fourniture d'un mini-chargeur selon l'offre déposée;

QUE cet achat soit financé comme suit: fonds d'administration 26 620.00\$ taxes incluses, surplus accumulé 37 502.99\$ taxes incluses.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3228-05

CONSIDÉRANT qu'une rencontre du comité formé par la résolution #3178-05 pour la confection d'un plan de communication a été tenue le 19 mai 2005;

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de cette rencontre est remise à chacun des membres de ce conseil présent à cette assemblée;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Fournier
APPUYÉ par Monsieur Julien Roy
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte le procès-verbal de cette rencontre de même que les actions prises ou à entreprendre dans ce dossier.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3229-05

CONSIDÉRANT que la Régie a embauché par sa résolution #3192-05 Monsieur Daniel Fortier comme journalier au lieu d'enfouissement;

CONSIDÉRANT que Monsieur Fortier a fait savoir verbalement à Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier qu'il quitterait son emploi le 10 juin 2005;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Madame Hélène Poirier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE ce conseil adresse à Monsieur Fortier ses plus sincères remerciements pour les services rendus à la Régie durant la période où il a été à l'emploi de cette dernière.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3230-05

CONSIDÉRANT que Monsieur Daniel Fortier, journalier à la Régie quittera son emploi en date du 10 juin 2005 et qu'il y lieu de le remplacer;

CONSIDÉRANT que le comité de ressources humaines a demandé à Messieurs Lionel Bisson, Rosaire Paquet et Roger Turcotte de rencontrer Monsieur John Poulin et de lui proposer l'emploi selon les conditions de travail établies dans la politique de travail du personnel régulier de la Régie;

CONSIDÉRANT que Monsieur Poulin a été rencontré et qu'il a accepté verbalement les conditions de travail;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Beaudoin
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil embauche à compter du 13 juin 2005, Monsieur John Poulin, domicilié au 1165, 157^e rue, Ville Saint-Georges à titre de journalier affecté à l'enfouissement;

QUE les conditions de travail et le salaire de Monsieur Poulin soient établis selon la politique de travail du personnel régulier de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud ainsi que selon les résolutions #3130-04 en ce qui concerne le REER des employés et #3219-05 en ce qui concerne la disposition sans frais de matières résiduelles.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3231-05

- CONSIDÉRANT** que Madame Josée Larivière est secrétaire à la Régie Intermunicipale;
- CONSIDÉRANT** que Madame Larivière quittera son emploi à l'automne 2005 pour un congé de maternité d'une durée estimée à un (1) an;
- CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de la remplacer;
- CONSIDÉRANT** que Madame Audrey Poulin, domiciliée à Saint-Côme-Linière a proposé ses services à la Régie;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly
APPUYÉ par Madame Carole Rouleau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les services de Madame Audrey Poulin, domiciliée au 1617, rue Grenier, Saint-Côme-Linière soient retenus pour remplacer Madame Larivière durant son congé de maternité;

QUE les conditions de travail de Madame Audrey Poulin sont celles indiquées dans la politique de travail du personnel régulier de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud adoptée le 27 mai 2004 par la résolution #3054-04, ainsi que selon les résolutions #3130-04 en ce qui concerne le REER des employés et #3219-05 en ce qui concerne la disposition sans frais de matières résiduelles.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3232-05

**IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Rouleau
APPUYÉ par Monsieur Paul Joly
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE Monsieur Rosaire Paquet soit autorisé à procéder à l'embauche de deux (2) étudiants pour effectuer divers travaux pour la Régie durant la saison estivale 2005;

QUE ces employés soient rémunérés selon le salaire minimum en vigueur.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE

La Mutuelle des municipalités du Québec a fait parvenir à la Régie les documents suivants, lesquels sont déposés à ce conseil :

- **Le bulletin annuel des membres (année 2004) concernant la Régie Intermunicipale;**
- **Rapport annuel 2004 de la Mutuelle des municipalités du Québec.**

RÉSOLUTION NO: 3233-05

**IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'assemblée régulière de ce conseil pour le mois de juin 2005 soit tenue le 22 juin à 19h30.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3234-05

CONSIDÉRANT que la Régie a acheté il y a environ 7 ans un ordinateur Céléron 400 afin de compiler les données au poste de pesée;

CONSIDÉRANT que cet équipement indique des signes de faiblesse depuis quelque temps et qu'il y a lieu de le remplacer;

CONSIDÉRANT que les coûts estimés sont de l'ordre de 3 200.00\$ taxes incluses pour se procurer un nouvel appareil incluant le transfert des logiciels et la mise en marche de l'appareil;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Fournier
APPUYÉ par Monsieur Claude Hamel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte de se procurer un nouvel équipement dans ce dossier;

QUE cette dépense soit financée à même le surplus accumulé de la Régie.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 3235-05

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marcel Busque
APPUYÉ par Madame Carole Rouleau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE cette assemblée soit levée à 20h30.

ADOPTÉ

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

GABRIEL GIGUÈRE

ROGER TURCOTTE